



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

À une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 2 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Avis de motion – Règlement no 880-2020
- b. Adoption du second projet de règlement no 880-2020 modifiant le règlement de zonage
- c. Adoption du premier projet de règlement no 881-2020 modifiant le règlement de zonage
- d. Avis de motion – Règlement no 884-2020
- e. Adoption du second projet de règlement no 884-2020 modifiant le règlement de zonage
- f. Dérogation mineure – 67, avenue des Générations
- g. Dérogation mineure – 40, rue Demers
- h. Dérogation mineure – 56, rue Dufresne
- i. PIIA route 273 – 426-428, route 273
- j. PIIA affichage – 592, rang Marigot
- k. PIIA patrimoine – acceptation de deux permis
- l. PIIA zones commerciales et industrielles – 360, rue Laurier
- m. Appui à la CPTAQ – lot 3 383 509

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Octroi du contrat pour l'aménagement d'un "skatepark" et d'un "pumptrack"
- b. Embauche d'une coordonnatrice de soccer

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Adoption du Règlement d'emprunt no 886-2020 décrétant les travaux d'agrandissement de la caserne de pompier

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Mandat pour services professionnels pour la préparation de plans, devis et la surveillance pour les travaux de la rue Principale



- b. Avis de motion et présentation du Règlement no 887-2020 modifiant le Règlement no 769-2016 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Aide financière pour l'entretien des rues des Roulottes et des Campeurs
- b. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 373 700 \$ qui sera réalisé le 14 juillet 2020
- c. Résolution d'adjudication

12. ADMINISTRATION

- a. Demande d'autorisation au MELCC - passerelle sur le chemin Bourret
- b. Ajustement du taux au pied carré pour l'achat d'une partie du lot 3 383 556

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18246-07-2020
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18247-07-2020
point no 6

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Juin	
Bernard Ouellet	3 729.24 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	1 243.08 \$
André Sévigny	1 243.08 \$
Julie Rousseau	1 243.08 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Martine Couture	6 604.22 \$
Cathy Bergeron	5 348.76 \$
Martin Miller	4 054.28 \$
Renault Lepage	6 510.98 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Membres du conseil et cadres :	39 180.64 \$
Employés de voirie et bureau :	54 812.29 \$
Service de sécurité incendie :	20 083.75 \$
Brigadières et bibliothèque :	5 561.00 \$
Personnel de la SAAQ :	8 633.97 \$
Employés centre Multifonctionnel :	5 121.93 \$
Camp de jour :	1 972.82 \$
Total des salaires bruts payés pour juin 2020 :	135 366.40 \$



Comptes payés - Juin

SAAQ	Immatriculation F150 2005	313.61 \$
Municipalité de Saint-Apollinaire	Renflouement de la petite caisse	290.65 \$
Denis Lamoureux, Nicole Morin	Remboursement de taxes	474.78 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire - mai	151.61 \$
Randolph Animation	Dépôt pour animation en ligne	574.30 \$
Postes Canada	Communiqué interdiction d'arroser	382.59 \$
Ministre des Finances	Article no 32 - Passerelle chemin Bourret	692.00 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 956.10 \$
Hydro-Québec	Électricité	21 916.55 \$
Produits Suncor	Essence	3 456.19 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	1 629.90 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 145.20 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	14 699.98 \$
CARRA	Cotisation de juin	1 781.68 \$
Groupe Négotel	Lignes téléphoniques	1 271.38 \$
Télus Québec	Fibre optique	776.08 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	50.91 \$
Télus	Centre Multifonctionnel	321.44 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	58.04 \$
Total des comptes payés pour le mois de juin 2020 :		86 142.99 \$

Comptes à payer - Juin

Acier Picard	Pièce pour réseau d'aqueduc	205.58 \$
Acklands Grainger inc.	Nettoyant, chariots et équipement pour loisirs	977.40 \$
Agendrix	Frais mensuels pour agenda loisirs	170.16 \$
Allen entrepreneur général	Versement # 11 pour augmentation capacité eau potable	1 747.62 \$
Aqua Zach inc.	Pièces pour traitement d'eau	71.17 \$
Aréo-Feu	Remplacement de 2 tuyaux, pièces et accessoires	7 080.46 \$
Astus inc.	Frais GPS - mai	396.66 \$
Atelier Genytech	Inspection de camions	991.68 \$
Automatisation JRT inc.	Modification du panneau de poste de pompage	1 276.22 \$
Rebecca Baron	Remboursement loisirs	141.00 \$
Batteries Expert	Batteries pour pompe de transfert d'eau	129.30 \$
Stéphane Beaudoin	Nivelage et transport de niveleuse	3 621.72 \$
Béton Laurier inc.	Pièces pour traitement d'eau, terre, heures de machinerie	3 070.82 \$
Bionest Technologies	Visite d'entretien	579.48 \$
Bi-Sports	Articles pour soccer	306.12 \$
Jean-Michel Blouin	Carte-cadeau pour projet Arc-en-ciel	229.92 \$
Bonair SD	Entretien climatisation Place Francoeur	301.52 \$
Boulet Dépôt inc.	Pelouse	1 697.72 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Boulons et écrous	20.38 \$
Brassard Buro inc.	Fourniture de bureau	208.02 \$
Me Émile Brassard en fidéicommiss	Terrains et servitudes pour les puits 11 et 12	146 032.42 \$
Brennyag Canada inc.	Produit pour traitement eau potable	953.78 \$
Canac	Colle pour réseau aqueduc	36.16 \$
Cap-aux-Diamants	Abonnement no 143 à 150	80.00 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	154.61 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	134.41 \$
CCM2 Architectes	Services professionnels pour agrandissement caserne	11 354.93 \$
Centre de services partagés	Ouvrage routier - Tomes 2 et 3	46.57 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	4 291.97 \$
Citron hygiène LP	Service hygiène place Francoeur	247.24 \$
Clean Harbors inc.	Vidange des bassins d'eaux usées	89 392.53 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Clôture G.P. inc.	Réparation de clôtures et attaches pour patinoires	3 169.29 \$
CMP Mayer inc.	Équipements manquant sur le nouveau camion 222	2 504.16 \$
CN	Frais annuels	17.25 \$
Colbo Québec Ltée	Clôture au réservoir incendie	160.97 \$
Se@o - Constructo	Services professionnels pavage 2020	86.93 \$
Contrôles AC	Remplacement contrôleur à l'hôtel de ville	675.29 \$
Coop Seigneurie	Chaudière pour Place Francoeur	12.63 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Réparation de sacs, dossard, visières, imperméable, bottes	295.21 \$
Martine Couture	Remboursement achat de chandails pour le camp de jour	723.72 \$
Délivro	Livraison de colis	311.04 \$
Rosalie Cyr Demers	Fournitures pour soccer	23.86 \$
Dendrotik inc.	Roues à mesurer	310.43 \$
Catherine Déry	Remboursement loisirs	295.20 \$
Develo Tech	Ensemble de 4 ancrages et balises pour piste multi.	411.11 \$
Dextraze Marie-Claude	Remboursement loisirs	307.00 \$
Distribution Nord-Ouest	Fluorescents et LED pour garage	3 469.29 \$
Éco Verdure	Sacs d'engrais	1 056.85 \$
EIRS Alarmes	3 mois pour réception des alarmes	53.47 \$
Énergir	Chauffage caserne	16.40 \$
Entreprises Gonet B.G.	Marquage de la chaussée	10 685.16 \$
Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	3 862.91 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Béton bitumineux	352 306.70 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos double pour hôtel de ville	357.77 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Paillis et versement no 2 saison 2020	3 262.42 \$
Envir'eau puits inc.	Services professionnels visionnement caméra et analyse	9 079.24 \$
Enviro Solutions Canada inc.	Abat-poussière	8 363.57 \$
Équipro	Location marteau démolition	220.75 \$
Éthier Avocats	Services professionnels pour récupérer TVQ	536.81 \$
Eurofins Environnement	Analyses eaux potables et usées	2 105.21 \$
Exca-Vac construction	Excavation de boîte de vanne pour réseau aqueduc	3 309.85 \$
Excavations Tourigny inc.	Versement no 1 aménagement et raccordement puits 11 et 12	318 511.15 \$
FNX-INNOV inc.	Services profs. agrandis. caserne et réfection toiture centre	12 224.73 \$
Fonds des registres	Renouvellement commissaire à l'assermentation	40.25 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutation	195.00 \$
Formation Urgence Vie inc.	Formation en secourisme pour animateurs	770.06 \$
Fortin sécurité Médic inc.	Mise à jour trousse de premiers soins camps de jour	352.63 \$
Véronique Fournel	Remboursement loisirs	24.00 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pose de pneus et pièces pour voiture de golf	128.04 \$
Gaston St-Pierre et associés	Services profs. plan aménagement Demers et Geai-Bleu	3 406.71 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage hôtel de ville, Francoeur et supplément COVID	2 155.76 \$
Grand Village	Inscription camp de jour à besoins particuliers	4 270.00 \$
Graphica Impression inc.	Plastification	55.70 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres	266.03 \$
Groupe Ferti	Produits de fertilisation et pour arbres fruitiers	2 961.90 \$
Hydro-Québec	Intervention pour éclairage public et travaux lumières de rue	2 529.45 \$
Javel Bois-Franc inc.	Hypochlorite	909.45 \$
Joe Johnson Équipement inc.	Ressort pour balai Pélican	131.03 \$
Kone inc.	Entretien du 1er juin au 31 août	999.98 \$
L. Delisle 2014 inc.	Heures de machinerie, nettoyer fossés et transport d'eau	43 997.57 \$
Camille Lamontagne	Remb. achat de jeux pour camp de jour	1 428.08 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats pour camp de jour et les messagères de l'Espoir	1 338.53 \$
Lawson Products inc.	Pièces, produits entretien et fourniture	3 727.19 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres	4 114.45 \$
Location Demers et Dubois inc.	Collecte des gros rebuts à domicile pour juillet	1 264.73 \$
Marché Veilleux	Bouteilles d'eau et lait	13.49 \$
Messer Lévis	Location de bouteilles	298.18 \$
Martin Miller	Repas et réparation camion 222	347.73 \$
Monbuero.ca	Papeterie pour le centre Multifonctionnel	848.87 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Caroline Montreuil	Remboursement loisirs	120.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part pour juillet 2020	34 322.75 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part pour juillet 2020	10 409.76 \$
Municipalité de Saint-Agapit	4 entraides incendies et mandat d'étude d'opportunité	6 252.84 \$
Nordik Sports	Pièces	1 513.43 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux d'électricité	12 057.28 \$
Novicom Technologies inc.	Portable pour camp de jour et licence informatique	3 910.31 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne téléavertisseurs pompiers	241.45 \$
P.E. Fraser	Arrêt de porte - réservoir des Lilas	198.84 \$
Pause-Café Soleil	Café	115.16 \$
Paysagiste 2000 inc.	Extrait contrat de déneigement et remb. retenue de garantie	9 827.28 \$
Peinture Lignes plus enr.	Peindre le nouveau jeu pickleboard	143.72 \$
Pièce d'auto Alain Côté inc.	Pièces et accessoires	815.72 \$
Pitney Bowes Canada	Location timbreuse	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 141.72 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	Entretien sur pompe	362.46 \$
Porte de garage SM	Réparation porte de garage au centre Multifonctionnel	100.61 \$
Premier Outils Pro	Batterie et entretien outils	132.97 \$
Produits Capital	Sacs refermables, produits ménagers, visière de plastique	2 666.10 \$
Rabais Campus	Abonnement et renouvellement de revues pour biblio.	147.56 \$
Randolph Animation	Versement final pour activité en ligne	574.30 \$
Réal Huot inc.	Sellette d'égout et tuyau, couvercle et boîte de vanne, géotextile	5 219.06 \$
Régie intermunicipale	Quote-part pour juillet 2020	21 198.84 \$
Résotel	Appel de service sur lignes téléphoniques	182.70 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	391.95 \$
Sani-Orléans inc.	Nettoyage de conduites pluviales et nettoyer station pompage	4 344.00 \$
Santinel inc.	Mise à jour du défibrillateur	346.65 \$
Savaria	Paillis pour bassin des Érables et terra à baseball	1 815.66 \$
Serres Normand Morissette	CHSLD rue Industrielle	291.32 \$
Service d'incendie en commun	Entraide incendie le 19 avril	1 011.84 \$
Signalisation dépôt / Concept	Masques pour réseau égout	304.63 \$
Sintra inc.	Bris d'aqueduc et gravier	3 221.99 \$
S-Pace Signalétique inc.	Autocollants pour signalisation	544.98 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus	Ensemble de poteaux et filet	590.58 \$
Sports Contact	14 chandails de soccer	273.64 \$
Stanley Sécurité	Contrat de télésurveillance	358.72 \$
Stantec Expert-conseil ltée	Surveillance capacité eau, plan, devis et surveillance puits 11 et 12	3 621.71 \$
Stelem	Formation et pièces pour bornes-fontaines	15 896.62 \$
Therrien Couture Jolicoeur senc.	Services professionnels pour divers dossiers	4 708.24 \$
Karine Tessier	Remboursement loisirs	52.00 \$
Thomson Reuters Canada	Frais d'abonnement Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	178.21 \$
Amélie Tousignant	Remboursement loisirs	78.00 \$
Trafic Innovation inc.	Adapteur à marteau planteur pour manchon	224.45 \$
Gestion U.S.D. inc.	Bacs bleus	5 111.94 \$
François Varin	Divers services professionnels	4 490.91 \$
WSP Canada inc.	Plan et devis caserne et assistance technique eaux pluviales	6 261.27 \$
Xérox	Photocopieur administration, urbanisme, centre et SAAQ	1 342.25 \$
Xylem Canada	Pompe submersible	13 751.85 \$
Total des comptes à payer pour le mois de juin 2020 :		1 272 532.69 \$

18248-07-2020
point no 7a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 880-2020

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 880-2020 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'augmenter à 6 le nombre de logements permis dans la zone 164R.



18249-07-2020
point no 7b

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 880-2020 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la réalisation d'un projet intégré de deux habitations multifamiliales de 6 logements dans la zone 164R;

ATTENDU QUE dans la zone 164R, il ne reste que deux emplacements pouvant recevoir des immeubles à 6 logements conformes aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce projet de règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 880-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18250-07-2020
point no 7c

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 881-2020 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et commerçants, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme. Dans ce sens, la Municipalité souhaite autoriser, dans certains endroits ciblés, que les services d'entreposage intérieur puissent également offrir le service d'entreposage extérieur à leur clientèle;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 881-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



18251-07-2020
point no 7d

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 884-2020

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 884-2020 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de porter à 11 mètres la marge de recul arrière dans la zone 184.1R et de porter à 8 mètres la marge de recul arrière dans la zone 184.2R.

18252-07-2020
point no 7e

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 884-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification règlementaire afin de permettre la construction de nouveaux modèles de maisons plus spacieuses, qui répondent mieux aux besoins des acheteurs, soient ceux des nouvelles familles;

ATTENDU QUE sur tout le territoire de la municipalité, la marge de recul arrière minimale pour une résidence unifamiliale isolée est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public pour la tenue d'une consultation écrite de ce projet de règlement a été publié du 16 au 30 juin 2020 inclusivement, en conformité avec l'Arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2020 par Jonathan Moreau, conseiller numéro 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à la majorité

La conseillère no 4, Julie Rousseau et le conseiller no 1, Daniel Laflamme, votent contre cette résolution.

qu'un second projet de règlement portant le no 884-2020 soit adopté.

Adopté à la majorité.

18253-07-2020
point no 7f

DÉROGATION MINEURE – 67, AVENUE DES GÉNÉRATIONS

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure est nécessaire pour la propriété située au 67, avenue des Générations;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2020-015 a été faite pour autoriser la marge avant à 6.06 m, alors que la marge avant moyenne minimale est de 6.9 m considérant la résidence existante sur le lot voisin;

ATTENDU QUE la demande est également pour autoriser la largeur de l'habitation unifamiliale isolée à marge latérale zéro de 7.62 m alors que la largeur maximale pour ce type d'habitation est de 7.5 m selon le Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 juin 2020;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-015 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18254-07-2020
point no 7g

DÉROGATION MINEURE – 40, RUE DEMERS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-089 pour la propriété située au 40, rue Demers;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché dans la cour avant secondaire qui sera située à 1.79 m de la ligne avant secondaire;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2020-025 afin de réduire la marge de recul dans la cour avant secondaire à 1.79 m alors que la norme minimale est de 3 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 juin 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-025 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18255-07-2020
point no 7h

DÉROGATION MINEURE – 56, RUE DUFRESNE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-353 pour la propriété située au 56, rue Dufresne;

ATTENDU QUE la demande consiste à agrandir le garage attenant à la résidence;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2020-032 afin d'autoriser la largeur du garage attenant à 8.84 m alors que la norme du Règlement de zonage spécifie que le garage ne doit pas être plus large que la façade de la résidence, qui elle a une largeur de 7.43 m;

ATTENDU QUE la demande est également pour autoriser que le même garage ait une superficie de 62.3 m² alors que la superficie au sol de la résidence est de 61.98 m² ce qui ne respecte pas la norme du règlement spécifiant que la superficie d'un garage ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 juin 2020;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage no 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la largeur du garage attenant à 8.84 m et recommande que le garage n'excède pas la superficie au sol du bâtiment principal;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2020-025 soit autorisée pour la largeur du garage attenant à 8.84 m.

Que la superficie du garage attenant n'excède pas la superficie au sol du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité.

18256-07-2020
point no 7i

PIIA ROUTE 273 – 426-428, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-368 pour la propriété située au 426-428, route 273 ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande pour installer une clôture sur une partie de la ligne arrière de la propriété;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2020-368 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18257-07-2020
point no 7j

PIIA AFFICHAGE – 592, RANG MARIGOT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-246 pour la propriété située au 592, rang Marigot;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande pour l'installation d'une enseigne publicitaire numérique sur sa propriété afin que celle-ci soit visible de l'autoroute;

ATTENDU QUE l'enseigne sera située dans un champ cultivé, aucun aménagement paysager n'est prévu à sa base;

ATTENDU QUE la résolution no 16908-06-2016 adoptée le 6 juin 2016 autorise l'implantation de l'enseigne publicitaire à une distance de 1207.94 m d'une autre enseigne publicitaire, ces deux enseignes étant situées de part et d'autre de l'autoroute;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2020-246 soit autorisée comme demandé, sans aménagement paysager à la base considérant que l'enseigne sera située dans un champ cultivé.

Adopté à l'unanimité

18258-07-2020
point no 7k

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE DEUX PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :



- Numéro 2020-357 pour le 45, rue Rousseau afin d'installer une clôture de bois sur la ligne arrière de sa propriété;
- Numéro 2020-380 pour le 49, rue de l'Église afin d'installer une clôture de bois sur une partie des lignes latérale et arrière de sa propriété;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 en considérant que les propriétés font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans les demandes de permis numéro 2020-357 et 2020-380.

Adopté à l'unanimité.

18259-07-2020
point no 7l

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 360, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2020-373 pour la propriété située au 360, rue Laurier;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande pour l'aménagement d'une terrasse commerciale sur gazon en cour arrière entourée d'une clôture de bois teint naturel;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2020-373 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

18260-07-2020
point no 7m

APPUI À LA CPTAQ – LOT 3 383 509

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour un renouvellement d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur le lot 3 383 509, situé au 656, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à prolonger le délai d'exploitation d'une sablière déjà autorisée par la décision 408 252;

ATTENDU QUE l'activité prévue à cette demande est l'exploitation d'une crête de sable sur le lot 3 383 509 d'une superficie approximative de 1 hectare, incluant un chemin d'accès par le chemin Bourret;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



18261-07-2020
point no 8a

OCTROI DU CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN « SKATEPARK » ET D'UN « PUMPTRACK »

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux d'aménagement d'un « skatepark » et d'un « pumptrack », par le biais du site Se@o;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit :

#	NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT
1	Tessier Récréo-Parc inc.	187 573.70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat à Tessier Récréo-Parc inc. pour l'aménagement d'un « skatepark » et d'un « pumptrack » pour la somme de 187 573.70 \$ plus les taxes.

Le revenu de 87 432.07 \$ de la vente de la parcelle du terrain du Pignon sera déduit de cette somme.

Que la dépense restante soit prélevée dans le compte affecté aux fonds parcs et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité

18262-07-2020
point no 8b

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE SOCCER

ATTENDU QUE la responsable de soccer de l'année dernière, Madame Rosalie Cyr-Demers, a fait un excellent travail;

ATTENDU QU'elle désire poursuivre pour la saison 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'embaucher Rosalie Cyr-Demers comme coordonnatrice de soccer pour la saison 2020. Le poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 175 \$, pour 15 semaines débutant le 1^{er} juin, payable aux 2 semaines.

De lui accorder également la responsabilité d'entraîner les catégories U-4 et U-5. Ce poste est temporaire, sur un horaire variable, à un montant hebdomadaire de 75 \$, pour 8 semaines débutant le 2 juillet, payable aux 2 semaines.

Elle sera considérée comme travailleuse autonome à contrat.

Adopté à l'unanimité.

18263-07-2020
point no 9a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 886-2020 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIER

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'agrandir la caserne de pompier;

ATTENDU QUE le coût total de l'agrandissement est estimé à 3 809 107 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} juin 2020, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;



ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 886-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18264-07-2020
point no 10a

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection de la rue Principale, de la rue de l'Église à la rue Côté;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE neuf soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firme	Pointage
Apex Expert Conseil inc.,	11.56
ARPO groupe-conseil Lévis	11.33
Pluritec	8.77
Stantec Experts-conseils ltée	7.56
FNX-INNOV inc.	7.09
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	6.98
SNC – Lavalin inc.	6.07
Groupe Conseil CHG	5.62
Cima+	5.27

ATTENDU QUE l'offre d'Apex Expert Conseil inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à Apex Expert Conseil inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux pour la réfection de la rue Principale, de la rue de l'Église à la rue Côté, pour la somme de 110 766.92 \$ taxes incluses.

Que cette somme soit prélevée à même le surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité

18265-07-2020
point no 10b

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 887-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 769-2016

Avis de motion est par les présentes donné par 4 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 887-2020 modifiant le règlement no 769-2016 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



18266-07-2020
point no 11a

**AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES RUES DES ROULOTTES ET DES
CAMPEURS**

ATTENDU QUE la rue des Roulottes et la rue des Campeurs sont deux rues privées, propriété de Gestion Carl et Charles inc.;

ATTENDU QUE plusieurs autres propriétaires se sont établis en bordure de ces rues, alors qu'ils bénéficiaient d'un droit de passage saisonnier;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont transformé leur chalet en résidence permanente de telle sorte qu'ils doivent dorénavant utiliser ces deux chemins durant toute l'année;

ATTENDU QUE le camping ouvre seulement durant la période estivale, alors que le chemin est utilisé par le public en général durant toute l'année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée dans les domaines qui sont de sa compétence;

ATTENDU QUE l'entretien d'une voie privée, ouverte au public par tolérance, fait partie de la compétence d'une Municipalité lorsque demande lui en est faite, suivant l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE le conseil, dans ces circonstances particulières, estime juste et raisonnable d'accorder une aide financière aux propriétaires du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accorde à Gestion Carl et Charles inc. une aide financière au montant de 800 \$ en raison de l'augmentation de circulation générée par les constructions permanentes érigées sur ces deux rues.

Adopté à l'unanimité

18267-07-2020
point no 11b

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 373 700 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 14 JUILLET 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 373 700 \$ qui sera réalisé le 14 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
527-2005	54 900 \$
690-2012	253 500 \$
690-2012	1 065 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 690-2012, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité



QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 14 janvier et le 14 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	84 900 \$	
2022.	86 700 \$	
2023.	88 900 \$	
2024.	90 900 \$	
2025.	93 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	929 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 690-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq ans** (à compter du 14 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

18268-07-2019
point no 11c

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juillet 2020, au montant de 1 373 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
84 900 \$	1,60000 %	2021
86 700 \$	1,60000 %	2022
88 900 \$	1,60000 %	2023
90 900 \$	1,60000 %	2024
1 022 300 \$	1,60000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,60000 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
84 900 \$	1,00000 %	2021
86 700 \$	1,10000 %	2022
88 900 \$	1,20000 %	2023
90 900 \$	1,35000 %	2024
1 022 300 \$	1,50000 %	2025
Prix : 98,66300		Coût réel : 1,77861 %
3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIÈRE		
84 900 \$	1,98000 %	2021
86 700 \$	1,98000 %	2022
88 900 \$	1,98000 %	2023
90 900 \$	1,98000 %	2024
1 022 300 \$	1,98000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,98000 %



ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 juillet 2020 au montant de 1 373 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 527-2005 et 690-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

18269-07-2020
point no 12a

**DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC – PASSERELLE SUR LE CHEMIN
BOURRET**

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit l'aménagement d'une piste multifonctionnelle incluant une passerelle de bois sur le chemin Bourret, entre la rue Demers et la rue du Geai-Bleu;

ATTENDU QUE la construction de la passerelle nécessite une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer les demandes de certificat d'autorisation au MELCC en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement pour le projet d'aménagement d'une piste multifonctionnelle et d'une passerelle de bois sur le chemin Bourret.

La Municipalité s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

18270-07-2020
point no 12b

**AJUSTEMENT DU TAUX AU PIED CARRÉ POUR L'ACHAT D'UNE PARTIE DU
LOT 3 383 556**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 18202-04-2020 le 6 avril 2020 pour l'achat des terrains des puits 11-2018 et 12-2018 et pour l'enregistrement de servitudes;

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été signée avec M. Jean Bouchard pour une partie du lot 3 383 556 du cadastre du Québec d'une superficie de 253.10 m² (2724.35 pi²);

ATTENDU QUE le taux pour l'achat des terrains est de 1.22 \$/ pi²;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De modifier la somme due à Monsieur Jean Bouchard au montant 3323.70 \$ pour l'achat d'une partie du lot 3 383 556, d'une superficie de 2724.35 pi² à 1.22 \$/pi².



D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

18271-07-2020
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18272-07-2020
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 juillet 2020 à 20 h 19.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 10 AOÛT 2020